



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CLUB “ARMOR MICRO BUGGY”

Préambule

Le règlement intérieur du club ne détaille pas exhaustivement les règles de bienséance, de respect mutuel entre les membres, ainsi que le respect des matériels et des lieux de pratique. Cependant, ces principes demeurent essentiels pour garantir une expérience positive. Il est également important de souligner que notre club est une association, animée par des bénévoles, dont le développement et le dynamisme dépendent directement de l'implication de chacun de ses membres. Votre participation active, que ce soit par votre implication aux événements, le partage de connaissances ou simplement par une présence régulière, est ce qui fait la force et l'animation de notre club.

Article 1 – Objet du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser les règles de fonctionnement, de sécurité, de pratique et d'organisation de l'association **Armor Micro Buggy**, conformément aux statuts. Il s'applique à tous les membres sans exception.

Article 2 – Accès aux pistes et conditions d'utilisation

1. L'accès à la piste se fait exclusivement sur les créneaux, horaires et modalités définis par l'association. Ils varient selon le lieu de pratique et sont **mis à jour sur le site internet de l'association**.
 2. L'accès à la piste et la conduite des voitures est limitée aux adhérents du club et à jour de leur cotisation annuelle.
-

Article 3 – Sécurité et batteries

1. **Le transport et la charge des batteries LiPo doivent obligatoirement être effectués dans un sac de protection homologué norme “CE”.**
2. Il est strictement interdit de rouler en dehors de la piste dédiée.

-
3. Si un véhicule est jugé dangereux, usé ou en mauvais état, **le Bureau peut interdire le roulage** jusqu'à réparation ou amélioration.
-

Article 4 – Types de véhicules autorisés

Seuls les véhicules **électriques** de type **buggy 1/24 à 1/28** sont autorisés sur les installations du club.

Les autres catégories ou motorisations sont interdites.

Article 5 – Règles de conduite sur la piste

Pour garantir la sécurité :

- 1. Interdiction totale de rouler à contresens.**
 - 2. Interdiction de ramasser une voiture tant que le roulage n'est pas arrêté.**
 3. Toute conduite dangereuse peut entraîner un arrêt immédiat du roulage par le Bureau.
-

Article 6 – Comportement et obligations générales

1. Les mineurs doivent être **accompagnés d'un représentant légal**.
-

Article 7 – Assurance obligatoire

1. **Chaque membre doit fournir une attestation d'assurance personnelle** certifiant explicitement qu'il est **couvert pour la pratique du modélisme automobile électrique**.
 2. Cette attestation doit être fournie **au moment de l'adhésion**, puis renouvelée à chaque demande du Bureau.
 3. Un membre ne présentant pas cette attestation **n'est pas autorisé à rouler**.
 4. L'association ne peut être tenue responsable en cas d'accident si le membre n'est pas couvert.
 5. Chaque membre est responsable de ses actions et de celles de sa voiture. En participant aux activités du club, les membres reconnaissent qu'ils le font à leurs propres risques.
-

Article 8 – Stockage et responsabilité

1. Aucun stockage de matériel personnel n'est autorisé sur les lieux de pratique.
2. Chaque membre est responsable de son propre matériel.
3. En cas de perte ou de vol, **l'association ne peut être tenue responsable**.

Article 9 – Droit à l'image

1. Les photos et vidéos sont **strictement interdites** pendant les activités du club, sauf autorisation écrite du Bureau.
 2. Aucun contenu ne peut être diffusé sans accord explicite des personnes concernées.
-

Article 10 – Sanctions

1. Tout manquement au présent règlement intérieur peut entraîner :
 - un **avertissement écrit**,
 - puis, en cas de récidive, **l'exclusion du club**, sans remboursement de la cotisation.
 2. La décision appartient au Bureau, après explication des faits au membre concerné.
-

Article 11 – Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur peut être modifié par le Bureau, puis validé lors de la prochaine Assemblée Générale.